

F R E
+ C
E M

RÈGLEMENT CONCOURS CHARPENTE

CHAMPIONNATS ROMANDS

OCTOBRE 2019

Renseignements:

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès de:

FRECEM

Fédération Romande des Entreprises de Charpenterie, d'Ébénisterie et de Menuiserie

Chemin de Budron H6

1052 Le Mont-sur-Lausanne

Tél.: 021 652 15 53

info@frecem.ch

www.frecem.ch

Personne de contact:

Michaël Martins

martins@frecem.ch

RÈGLEMENT DU CONCOURS ROMAND

OBJECTIF

Les concours des métiers offrent la possibilité aux jeunes apprentis de mesurer leurs capacités manuelles et pour les meilleurs, de participer aux championnats du monde des métiers.

Les championnats romands des charpentiers sont l'occasions pour les apprentis d'obtenir le titre de championne romande ou champion romand. De faire connaître au grand public notre métier.

De plus, c'est une excellente préparation en vue des procédures de qualification et des sélections pour les prochains championnats suisses.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

Peuvent participer les jeunes charpentières/charpentiers de toutes la Suisse romande (année de naissance : 1999 et plus jeune)

OUVRAGE DU CONCOURS

L'ouvrage du concours s'effectue principalement à la main.

Des connaissances théoriques sont nécessaires pour le bon déroulement et l'exécution du travail, comme les connaissances de la géométrie, l'exécution des dessins avec détails ainsi que le développement de vraies longueurs et des angles.

Chaque participant doit exécuter un modèle imposé.

Les étapes suivantes doivent être résolues :

Dessiner	développement par épure, du modèle à l'échelle 1:1
Développer	développer les « vraies » longueurs et angles qui sont nécessaires pour le traçage sur le bois.
Traçage	rembarer les pièces de bois
Façonnage	façonnages des pièces de bois (sciées et rabotées)
Montage	assemblage complet des modèles

Matériaux de travail :

Résineux secs, rabotés et arêtes vives
Visseries

Temps d'exécution :

Avant les concours, chaque participant dispose de 1 heure pour organiser sa place de travail (contrôler le matériel ainsi que les outils).

Chaque participant a 30 minutes pour étudier l'ouvrage imposé ainsi que pour poser des questions. La durée pour l'exécution du travail est de 14 heures réparties sur 2 jours. Les périodes d'attente individuelle pendant la notation sont créditées.

DONNÉES TECHNIQUES

Chaque participant dispose d'une place de 3600 x 4000 mm.

(Sous réserve de modification selon les possibilités du site du concours)

Chaque place est équipée de :

- un établi
- un panneau MDF brut avec surface lisse pour le dessin et le développement dimension 16 mm x 2000 mm x 2800 mm
- une règle parallèle de 2 m. en aluminium
- une grande équerre (30°, 60°, 90°)

Chaque participant doit prendre ses outils personnels. Une caisse à outils complète, un projecteur ainsi que ses machines portatives. Comme machines portatives sont acceptées :

- perceuse-visseuse à accus
- rabot électrique
- Enrouleur électrique et/ou multiprise

PROTECTION INDIVIDUELLE DE SÉCURITÉ (EPI)

Toutes les protections individuelles usuelles de sécurité doivent être apportées par le candidat lui-même, et sont sous sa propre responsabilité, soit :

- habits de travail conformes (pantalons longs)
- chaussures de sécurité
- protections de l'ouïe
- lunettes de sécurité pour certains travaux

Les candidats non équipés correctement de leur EPI pourront être disqualifiés des concours.

JURY ET EXPERTS

Le jury sera choisi par la FRECEM-GRC et l'association cantonale organisatrice. Il sera composé de 3 à 5 experts.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Le comité d'évaluation adapte les critères d'évaluation et les tolérances en fonction des données du problème.

L'évaluation a lieu selon les critères et coefficients ci-dessous :

Élévation et exécution	coefficient	0,5
Mesure sur l'élévation	coefficient	1,1
Traçage sur les bois	coefficient	0,5
Usinage et assemblage pour coupe intérieure	coefficient	1,5
Mesures principales	coefficient	2,0
Mesures secondaires	coefficient	1,2
Usinage et assemblage pour coupe extérieure	coefficient	1,5
Propreté et impression de l'assemblage	coefficient	1,2
Matériaux supplémentaires et reprises des coupes	coefficient	0,5
	Somme	10,0

Chaque notation peut obtenir un maximum de 10 pts pour un travail parfait et 1 pt. pour un travail insuffisant. La somme des points sera divisée par le nombre d'experts et multipliée par le coefficient.

En cas d'erreur lors du taillage, le participant peut échanger des pièces de bois ou effectuer des retouches de coupes. 1 pièce échangée coûte 2.5 points. 1 retouche coûte 1.25 points. Le maximum de crédit de pénalité est de 5 points.

COÛT

Les coûts relatifs aux concours sont pris en charge par l'association cantonale.

Les frais pour le logement et les repas des experts ainsi que les candidats sont pris en charge par l'association cantonale.

CHAMPIONNAT ROMAND

SOUTIEN TECHNIQUE DE L'ASSOCIATION FAÏTIÈRE FRECEM :

- Les tâches des concours sont élaborées par la FRECEM (Plans, listes des matériaux, ferrements, etc.)
- Les directives pour les candidats sont élaborées par la FRECEM
- La taxation est élaborée par la FRECEM
- La convocation des candidats aux concours
- Le chef expert est pris en charge par la FRECEM (Indemnités journalières uniquement)
- Support de communication mis à disposition par la FRECEM
- Médailles pour la remise des prix
- Elaboration graphique des t-shirts et polos
- T-shirts et polos pour les candidats et les experts

L'ASSOCIATION CANTONALE EN CHARGE DE L'ORGANISATION DE LA SÉLECTION RÉGIONALE ASSUME :

- La coordination avec la direction du lieu où se dérouleront les concours
- Le montage des ateliers
- La recherche d'experts (2 personnes par journée de concours)
- Les frais d'infrastructure et d'organisation à la bonne marche du concours
- Les indemnités journalières pour les experts cantonaux
- Les frais d'hébergement des candidats, des experts et du chef expert
- Les frais de repas lors du concours (candidats+experts) (midi+soir)
- La recherche de sponsors pour la manifestation
- Prix pour les lauréats

L'association cantonale en relation avec la FRECEM trouvera des sponsors pour la fourniture du matériel.

Les pertes de salaires ne sont pas remboursées.

CHAMPIONNATS SUISSES

Le National Team décide des coûts directement liés au concours pris en charge.

RESPONSABLE(S)

Le responsable officiel des championnats romands des métiers est :

FRECEM

Fédération Romande des Entreprises de Charpenterie, d'Ébénisterie et de Menuiserie

Michael Martins

Chemin de Budron H6

1052 Le Mont-sur-Lausanne

Tél : 021 652 15 53

martins@frecem.ch

www.frecem.ch

L'organisation et le déroulement sur place incombent aux associations cantonales soutenues par la FRECEM, avec la collaboration du chef expert pour les charpentiers romands.

Pour plus de précision se référer aux documents de la FRECEM:

«Organisation championnat romand; cahier des charges»

«Organisation championnat romand; check list»

CRITÈRES POUR LA CRÉATION ET PROPOSITION DES OUVRAGES DU CHAMPIONNAT ROMAND

1. DEVOIR DU CONCOURS

Les plans pour les championnats romands seront établis par la FRECEM/GRC en français et si besoin en allemand.

Le nombre de pièces de bois par devoir est au maximum 16 pour les modèles symétriques et 14 pour les modèles asymétriques.

Le matériau de travail est en résineux sec. Les pièces de bois sont rabotées avec les arêtes vives. La longueur maximale est de 2000 mm. Les dimensions rabotées sont librement choisies mais doivent respecter les normes de 30 x 50 mm à 70 x 120 mm.

Pour assembler les modèles, seules des vis doivent exclusivement être utilisées. L'utilisation de colle est interdite.

Proposition de devoir :

La proposition de devoir doit être présentée clairement et de manière compréhensive. Toutes les mesures et détails doivent également être présentés clairement.

2. ÉVALUATION

Les évaluations doivent être notées par au moins trois experts.

Le nombre de points maximal s'élève à 100 points. Chacune des évaluations peut rapporter au max 10 points.

La différence d'évaluation entre les trois experts ne peut pas dépasser 2 points.

3. LE CHEF EXPERT

3.1 Le chef expert sera nommé par la FRECEM.

3.2 Il joue un rôle crucial dans le déroulement du concours, la surveillance et l'épaulment des experts et est responsable de l'expiration (chronométrage) du concours.

4. EXPERTS

En règle générale, les experts pour les concours régionaux seront nommés par l'association cantonale organisatrice et si nécessaire, des anciens participants.

5. MONITEURS

Aucun moniteur n'est prévu.

6. INSTRUCTIONS AUX PARTICIPANTS

6.1 Avant de commencer les travaux pratiques, les participants ont la possibilité d'étudier en détails les dessins et de les comparer à la liste des matériaux. Ils peuvent également s'assurer que le matériel nécessaire est disponible.

6.2 Toutes les parties doivent être dessinées grandeur nature sur le panneau à dessin avec toutes les coupes nécessaires. La projection verticale définitive doit être transmise à la commission d'évaluation.

6.3 Chaque étape doit être évaluée. Ce n'est qu'après l'évaluation que le participant peut continuer. Les étapes sont l'épure, le traçage et la taille.

6.4 L'assemblage des ouvrages sera exclusivement monté avec des vis. Serre-joints et autres moyens de serrage sont permis.

6.5 Les traits de scie ne peuvent pas être retouchés. Toute retouche (par ex. avec un rabot, un ciseau, du papier de verre, une lime, etc.) entraîne une pénalité. Il en sera de même pour les produits chimiques.

Les marquages sur le bois ne doivent pas être effacés. Au cas où un candidat aurait besoin de plus de rectifications, ou de plus de bois de rechange que la commission des experts n'aurait pas autorisé, il sera disqualifié d'office.

6.6 Les documents relatifs aux plans (données des sujets) doivent être remis à la fin de chaque journée de travail.

6.7 Tous les outils de travail doivent être rangés avant le levage du modèle. Tout travail supplémentaire doit faire l'objet de l'autorisation préalable du chef expert.

6.8 Lors du traçage des pièces, les coupes existantes ne doivent pas être utilisées.

6.9 Lors de la taille, le candidat n'a pas le droit d'assembler plus de deux pièces ensemble.

- 6.10 Les candidats doivent s'annoncer après chaque étape auprès des experts.
- 6.11 Les chaussures de sécurité sont obligatoires pour la taille et l'assemblage, mais pas pour le dessin et le traçage.
- 6.12 Pendant le temps de travail, aucune communication n'est autorisée (téléphone, public).
- 6.13 Pendant le temps de travail, aucune communication n'est autorisée entre candidats.
- 6.14 Le support de cours en format papier est autorisé.
- 6.15 La brochure «Préparation au championnat» ne fait pas l'unanimité par rapport au règlement.
- 6.16 L'utilisation des moyens de sécurité est obligatoire.
- 6.17 Si les points énumérés dans le règlement (règles fondamentales) ne sont pas respectées, cela peut engendrer une pénalité pour le candidat ou le chef-expert peut disqualifier le candidat sur le champ.

FRECEM
Chemin de Budron H6
1052 Le Mont-s/Lausanne

T 021 652 15 53
E info@frecem.ch
W www.frecem.ch